

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**AUTORISATION DE POSE DE BENNE  
N°48 RUE DE FLORENTIN**

**Objet :** Stockage benne  
KH construction 84 Avenue Maréchal Kellerman 81000 Albi

Le Maire de la Commune de MARSSAC SUR TARN ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.2211-1 à L.2212-2 et article L.2212-5,  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques, notamment en ce qui concerne la commodité de passage dans les rues et places publiques, et d'une manière générale, de prescrire toutes mesures utiles pour prévenir les accidents,  
Vu la demande présentée par la société KH construction en date du 11 Mai 2026,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le pétitionnaire est autorisé à déposer une benne au droit du 48 Rue de Florentin

**du Lundi 1 au Mardi 30 Juin 2026**

A charge pour lui de se conformer aux conditions ci-après énoncées :

- Nettoyage des abords et des lieux tous les jours jusqu'à la fin de la présente autorisation,
- Entière responsabilité du demandeur pendant l'occupation du domaine public, la ville déclinant toute responsabilité concernant les accidents pouvant intervenir du fait de la présente autorisation,
- La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle - Quatrième partie - Signalisation de Prescription - sera à la charge et mise en place par l'entreprise KH Construction.

**Article 2 :** les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis, conformément à la loi.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera faite :

- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
  - au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi ;
  - à la société KH Construction,
- chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marssac sur Tarn, 28 Mai 2026  
Par Monsieur le Maire



Jean-Pierre CASSAGNES